

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE-LE-COQ

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de Saint-André-le-Coq, dûment convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis à Saint-André-le-Coq à la Salle de Réunion de la Mairie, sous la présidence de Patrice DARPOUX, Maire.

Présents : DARPOUX Patrice, PANNETIER-BEAUJARD Christine, AUDIGIER Sébastien, PEREIRA Céline, CHEVAUDONNAT Ludovic, LE GONIDEC Marie-Christine, REBILLARD Didier, VALLAUDE Olivier, BRANDELY Benoit, ARTANCE Emilie, ANCELOT Sandra, MONARD Joris, DOUARRE Justin.

Absents et excusés : DURAND Nelly ayant donné pouvoir à DARPOUX Patrice, ROUSSEL Carine ayant donné pouvoir à PEREIRA Céline.

Secrétaire de séance : REBILLARD Didier

1) Approbation du conseil municipal du 24 avril 2026

Le procès-verbal du 24 avril est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Travaux 2026

Délibération n°25/2026- Amortissement des travaux d'éclairage public

M. le Maire expose au conseil municipal que les travaux d'éclairage public doivent être payés en investissement et de ce fait faire l'objet d'un amortissement. Le conseil municipal doit donc choisir la durée des amortissements. Il donne lecture de la délibération n°16/2024 prise le 11 avril 2024 qui fixait les durées d'amortissement des travaux d'éclairage public.

Il propose de modifier les termes de cette délibération afin de ne pas délibérer à chaque nouvelle dépense c'est-à-dire sur 5 ans les dépenses inférieures à 1 000 € et sur 10 ans les dépenses supérieures à 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE la durée d'amortissement des travaux dont le montant est inférieur à 1 000.00 € à 5 ans,**
- **FIXE la durée d'amortissement des travaux dont le montant est supérieur à 1 000.00 € à 10 ans,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.**

Patrice DARPOUX fait part du devis établi par DMC Direct à la demande de Sébastien AUDIGIER concernant l'achat de panneaux de signalisation et d'éléments de sécurité à remplacer sur la traversée de Pagnant. Ce devis comporte également 3 miroirs de sécurité que les membres du conseil municipal souhaiteraient installer à des intersections ayant peu de visibilité.

Après contact avec les services du Département, il convient de prendre leur attache pour l'installation des miroirs de sécurité car ils se trouvent sur une RD.

Il est donc décidé que Sébastien AUDIGIER procède à la mise à jour du devis sans les miroirs de sécurité afin de commander les autres éléments et de prendre contact avec les services du Département pour se rendre sur le terrain au sujet des miroirs de sécurité.

Il convient également de faire le tour de la commune pour voir la signalisation horizontale (peinture blanche) qui est à reprendre cette année.

3) Délibération n°26/2026- Région Auvergne-Rhône-Alpes : demande de barnum

M. le Maire expose au conseil municipal que la commune a reçu un mail le 19 mai dernier pour indiquer aux communes que le dispositif « Cession de barnums aux communes de la Région » est ouvert du 19 au 25 mai inclus.

En effet, la Région Auvergne Rhône-Alpes propose aux communes de moins de 20 000 habitants de bénéficier d'un barnum de 3 mX3m afin d'en faire bénéficier ses associations à l'occasion de leurs manifestations. La demande doit être effectuée par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes l'attribution d'un barnum dans le cadre du dispositif « Cession de barnums aux communes de la Région »,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.**

4) Année scolaire 2026-2027 : organisation cantine et garderie

Délibération n° 27/2026 – Logiciel de gestion de la cantine scolaire et de la garderie

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il a demandé à Sébastien AUDIGIER d'étudier la possibilité d'utiliser un logiciel de réservation pour la cantine scolaire et la garderie.

Il présente la proposition reçue de la part Servi-Plus concernant la solution Gestion-cantine.com. Le coût de fonctionnement annuel s'élève à 246.00 € TTC pour 40 élèves et le coût d'investissement initial est de 607.20 € TTC.

Il propose également qu'une commission soit constituée pour établir un règlement de cantine et modifier celui existant de la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE METTRE EN PLACE un système d'inscription dématérialisée pour la cantine et la garderie,**
- **DE RETENIR l'offre de Servi-Plus concernant la solution Gestion-cantine.com,**
- **DE METTRE en place une commission, composée de Christine PANNETIER-BEAUJARD, Carine ROUSSEL, Nelly DURAND et Sébastien AUDIGIER, qui sera chargée de travailler sur les règlements de la cantine et de la garderie pour une mise en place effective à la rentrée de septembre 2026.**

Délibération n° 28/2026- Garderie Périscolaire 2026-2027

Monsieur le Maire explique le fonctionnement de la garderie périscolaire depuis la rentrée 2021 mis en place par délibération n°28/2021 en date du 22 juin 2021. Il expose également la délibération n°28/2025 en date du 24 juin 2025 fixant les tarifs pour l'année scolaire dernière et la modification du règlement au sujet d'une facilité exceptionnelle de récupération des enfants à la garderie jusqu'à 18H10.

Monsieur le Maire propose donc que les tarifs soient augmentés de la façon suivante pour l'année scolaire 2026-2027 : 2.00 € par heure de garderie ainsi que de reconduire la facilité exceptionnelle accordée aux parents pour récupérer leurs enfants jusqu'à 18H10.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE MAINTENIR, à l'unanimité, une facilité exceptionnelle de récupération des enfants à la garderie jusqu'à 18H10,**

- **DECIDE de modifier les tarifs applicables à la rentrée scolaire 2026-2027 de la façon suivante :**
2.00 € par heure de garderie (14 voix Pour et 1 abstention (Sandra ANCELOT))

MATIN	SOIR	
7H20 à 8H20	16H00 à 17H00	17H00 à 18H10
2.00 €	2.00 €	2.00 €

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.**

Délibération n° 29/2026-Cantine scolaire 2026-2027

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les repas servis à la cantine scolaire sont confectionnés par l'entreprise Le Gourmet Fiolant située à Ebreuil. Ils nous ont informés, par courrier en date du 07 mai dernier, que le tarif des repas augmentera de la façon suivante pour l'année scolaire 2026-2027 :

Repas enfant : 4.42 € (au lieu de 4.21 €)

Repas adulte : 5.76 € (au lieu de 5.48 €)

Compte tenu de l'augmentation proposée, monsieur le Maire propose donc que les tarifs soient augmentés de la façon suivante pour l'année scolaire 2026-2027 : 4.80 € par enfant et 6.40 € par adulte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'accepter la proposition faite par Le Gourmet Fiolant pour la fourniture des repas à la cantine scolaire 2026-2027,**
- **DECIDE de modifier les tarifs applicables à la rentrée scolaire 2026-2027 de la façon suivante :**
4.80 € par enfant
6.40 € par adulte
- **DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.**

Patrice DARPOUX va rencontrer le responsable du Gourmet Fiolant afin de faire un point avec lui et sur les modifications apportées pour la prochaine année scolaire (inscriptions, règlements,...).

5) Personnel communal

Délibération n° 30/2026 – Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la possibilité de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs sur le fondement de L 332-23 1° du Code général de la fonction publique,

Considérant le surplus d'activité actuel : départ par voie de mutation d'un agent des services techniques au 1^{er} novembre 2025 et choix de la collectivité d'étudier la faisabilité d'avoir un 2nd agent à temps non complet sur une durée de 6 mois dans un premier temps. Il convient finalement d'étudier cela sur une année complète et donc sur 6 mois supplémentaires.

ARTICLE 2 :

L'autorité territoriale propose à l'assemblée la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'un agent des services techniques polyvalent correspondant à la catégorie hiérarchique C et au grade d'Adjoint Technique Territorial.

Cet emploi est créé dans les conditions suivantes :

- pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2026,
- à temps non complet à raison de 32/35^{ème},

- rémunération : sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement précisé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE à compter du 1^{er} juillet 2026, de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions exposées ci-dessus,**
- **DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants,**
- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.**

Ludovic CHEVAUDONNAT doit se renseigner sur le balayage des rues par une société extérieure et demander un devis.

Informations sur la protection sociale des agents

Un point global est fait sur la mise en place de la protection sociale complémentaire (Prévoyance et santé) au profit des agents de la commune.

6) Questions diverses

Délibération n° 31/2026- Décision modificative n° 1-Régularisation BP 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2026 :

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
CREDITS A REDUIRE						
D	Fonct.	011	615232		Réseaux	3.00 €
R	Fonct.	000	002		Résultat d'exploitation reporté	3.00 €
TOTAL						3.00 €

Délibération n° 32/2026- Décision modificative n° 2-Logiciel de gestion de la cantine scolaire et de la garderie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivant(s), sur le budget de l'exercice 2026 :

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
CREDITS A OUVRIR						
D	Invest.	20	2051	125	Concessions et droits similaires	608.00 €
TOTAL						608.00 €
CREDITS A REDUIRE						
D	Invest.	21	2151	131	Réseaux de voirie	608.00 €
TOTAL						608.00 €

Délibération n° 33/2026-Désignation d'un conseiller au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Plaine Limagne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au renouvellement des conseils municipaux de mars 2026, la Communauté de Communes Plaine Limagne demande à chaque commune de désigner un élu membre du conseil municipal, afin que celui-ci siège au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de désigner Mr Sébastien AUDIGIER au sein de la CLECT de Plaine Limagne.**

Suite à une demande faite par Plaine Limagne, les membres du conseil municipal décident de procéder à la distribution du prochain bulletin communautaire.

Le contrôle de la microstation de la Mairie-Ecole aura lieu le 18 juin prochain.

Patrice DARPOUX va prochainement rencontrer Gautier BAVILLE, responsable urbanisme et habitat à Plaine Limagne, pour faire le point sur le règlement du PLUIh.

Sandra ANCELOT fait part de la demande des maitresses pour obtenir des voiles d'ombrage pour la cour de l'école et du broyat pour les plantations. Il est répondu que la cour possède 2 arbres et un préau pour l'ombre ; concernant le broyat, il n'a pas encore été fait.

Sébastien AUDIGIER explique qu'il a créé une adresse mail pour la bibliothèque mais qu'il faudrait se pencher sur le problème de l'ordinateur qui est très lent.

Une commission de travail composée de Sébastien AUDIGIER, Benoit BRANDELY et Sandra ANCELOT est constituée pour travailler sur la mise en place d'un forum des associations et artisans qui aurait lieu le 5 septembre prochain.

Justin DOUARRE fait remarquer que les accotements entre St André et le Cohat sont très mauvais. Les employés communaux vont mettre du gravier pour les rendre plus sécuritaires.

Ludovic CHEVAUDONNAT explique que les agents techniques ont bien avancé sur le travail des chemins, une panne sur l'épareuse est en cours de réparation et la tonte devrait diminuer. Les fleurs ont été plantées et demandent un peu d'arrosage compte tenu de la météo.

Benoit BRANDELY remercie la municipalité pour le prêt de la grange à l'association des Coqueluches.

Sandra ANCELOT demande l'organisation d'une visite des bâtiments municipaux.

Christine PANNETIER-BEAUJARD expose que la nouvelle association Magic Danse Compagnie a réalisé environ 70 inscriptions pour la rentrée de septembre 2026.

La séance est levée à 22H40.

DELIBERATIONS ADOPTEES AU COURS DE LA SEANCE

Délibération n°25/2026- Amortissement des travaux d'éclairage public	1
Délibération n°26/2026- Région Auvergne-Rhône-Alpes : demande de barnum	2
Délibération n° 27/2026 – Logiciel de gestion de la cantine scolaire et de la garderie	2
Délibération n° 28/2026- Garderie Périscolaire 2026-2027	2
Délibération n° 29/2026-Cantine scolaire 2026-2027	3
Délibération n° 30/2026 – Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	3
Délibération n° 31/2026- Décision modificative n° 1-Régularisation BP 2026	4
Délibération n° 32/2026- Décision modificative n° 2-Logiciel de gestion de la cantine scolaire et de la garderie	4
Délibération n° 33/2026-Désignation d'un conseiller au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Plaine Limagne	4

DARPOUX Patrice		PANNETIER-BEAUJARD Christine	
AUDIGIER Sébastien		PEREIRA Céline	
CHEVAUDONNAT Ludovic		LE GONIDEC Marie-Christine	
REBILLARD Didier		VALLAUDE Olivier	
ROUSSEL Carine	Pouvoir à Céline PEREIRA	BRANDELY Benoit	
ARTANCE Emilie		ANCELOT Sandra	
MONARD Joris		DURAND Nelly	Pouvoir à DARPOUX Patrice
DOUARRE Justin			